



Vol à l'étalage + plainte... suis-je fiché?

Par **MARIAMA**, le **09/04/2010** à **16:19**

Bonjour,

C'est vraiment urgent, j'ai besoin d'aide s'il y'a une bonne âme!!

En juin dernier j'ai commis un vol à l'étalage pour un montant de 40 euros.

J'ai pris peur et devant la gérante j'ai nié, donc elle a déposée plainte au commissariat.

Dans un bureau, ils m'ont posé plein de questions et ensuite je suis resté en garde à vue une heure. Un peu plus tard je suis ressorti. Et depuis plus rien. C'était la première fois, je n'ai jamais eu de démêlé avec la police.

Je compte me marier avec un agent de police, et je voudrais savoir si en consultant le fichier, il peut savoir que j'ai volé.

Mon père lui a demandé de le faire.

J'ai vraiment besoin de savoir.

Par **frog**, le **09/04/2010** à **18:00**

[citation]Je compte me marier avec un agent de police, et je voudrais savoir si en consultant le fichier, il peut savoir que j'ai volé.[/citation]

Je t'épargne le laïus sur la confiance dans le couple et l'honnêteté. Monsieur a beau porter du bleu, ça ne fait pas de lui quelqu'un de psychorigide qui respecte scrupuleusement la loi.

Aussi, s'il a quelques années de terrain derrière lui, il a du voir des choses bien pires. Un vol à l'étalage au yeux d'un flic, c'est un non-événement, une affaire de merde, un dossier qu'on traite en traînant des pieds parce qu'on sait qu'on perd du temps précieux qu'on pourrait consacrer aux vraies urgences.

S'il t'arrivait de prendre ton courage à deux mains et lui confesser sur un ton très honteux que

tu as un terrible secret, il risque de rire à gorge déployée si tu lui dis qu'il s'agit juste d'un pauvre vol à 40 neurones.

Pour en revenir à tes questions initiales :

Si tu as fait l'objet d'une prise d'empreintes + photo, tu figures au [\[url=http://fr.wikipedia.org/wiki/Système_de_traitement_des_infractions_constatées\]](http://fr.wikipedia.org/wiki/Système_de_traitement_des_infractions_constatées)STIC[/url]-Canonge. C'est un fichier peu transparent qui existe à deux niveaux : local et national. En fonction de divers paramètres, les personnes qui ont fait l'objet d'une garde à vue se retrouvent soit au STIC local (on ne retrouve la personne que dans la base de données du commissariat où elle a été entendue), soit au STIC national (tous les postes informatiques de France et de Navarre).

Si et seulement si il tape ton nom dans le STIC, ce qui est strictement interdit à des fins personnelles et passible de sanctions administratives (qui pleuvent ces dernières années), il pourrait donc savoir que tu as été mise en cause dans une affaire de vol à l'étalage.

Conseil bateau : Dis-lui. Au pire, il tirera la tronche pendant deux jours, mais même ça, ça m'étonnerait.

Par **MARIAMA**, le **09/04/2010 à 19:23**

j'ai bien ri lorsque tu as dit S'il t'arrivait de prendre ton courage à deux mains et lui confesser sur un ton très honteux que tu as un terrible secret, il risque de rire à gorge déployée si tu lui dis qu'il s'agit juste d'un pauvre vol à 40 neurones."

non, aucune photo ni empreinte. On m'a juste posé quelques questions qui ont été tapé sur ordinateur, mais ca s'est arrêté là.